



Conseil Municipal du jeudi 16 /06/2022

Le Conseil municipal s'est réuni le jeudi 16 juin 2022 à 21h, sous la présidence de monsieur Bernard Robert, maire de la commune.

Présents : Murielle BAROU, Isabelle BOUQUET, Yannick CHANAL, Brigitte GAILLARD, Serge GIBERT, Danielle GRAVIER, Christian JUST, Romain LHOSTE, Sylvain MERLE, Pierre PAILLER, Bernard ROBERT.

Excusés : Marion GIRE - CABROL (donne pouvoir à Murielle BAROU), Denis CORTIAL (donne pouvoir à Pierre PAILLER), Cécilia SLACK-BERTRAND (donne pouvoir à Bernard ROBERT).

Secrétaires de séance : Isabelle BOUQUET et Brigitte GAILLARD.

Rectificatif : Une conseillère demande la suppression d'une phrase figurant dans le compte-rendu du conseil municipal du 3 février 2022, compte-rendu déjà approuvé lors du conseil municipal du 31 mars 2022, au motif qu'elle n'avait pas été prononcée par monsieur Robert :

Au cours de l'année écoulée, les réunions d'adjoints se sont déroulées dans une ambiance déplorable, sans aucune cohésion au sein du groupe où l'on cherchait plus à faire échouer les initiatives plutôt que d'aider ceux qui sont dans l'action. A contre cœur n'ayant plus confiance en eux, ne pouvant plus travailler ainsi, le maire a été obligé de prendre les arrêtés en retirant les délégations à deux adjoints.

Après vérification, la phrase a bien été prononcée lors de la lecture du préambule par le maire.

Ordre du Jour :

1- Attribution de Compensation 2022

Chaque année la Communauté d'Agglomération accorde une compensation aux communes mais quand elle prend une nouvelle compétence, elle diminue l'attribution donnée. Cette année elle a pris la compétence des eaux pluviales donc elle diminue son attribution de compensation de 5287€. Le montant de la compensation donnée par la communauté d'agglomération pour la commune de Chaspinhac s'élève à 4856€.

Approbation à l'unanimité.

2- Travaux Eclairage Public le bourg.

Des travaux d'enfouissement de l'éclairage public doivent être réalisés sur trois sites : la traversée du bourg (de chez M. BILLON jusque chez M. MATHEAU), l'alimentation de l'antenne (de la croix place des Granges jusque vers chez M.CABROL) et un poteau à Chassaure (terrain de boules). Les travaux devraient commencer au mois de Septembre. Le coût global de l'opération est de 14 188,34€ avec une participation communale de 55% (soit 7 803,59€ à la charge de la commune)

3- Enfouissement Télécom le bourg

Il se situe sur les mêmes sites que pour les travaux d'éclairage public (sauf poteau de Chassaure). Le montant total de l'opération est de 14 199,10€ avec la participation d'Orange à hauteur de 8€ le mètre linéaire sur 275 m. la charge qui incombe à la mairie est de 11 999.10€.

4- Enfouissement Basse Tension le bourg :

Les travaux du génie civil se montent à 65 439,87€ avec une participation de la commune s'élevant à 30% soit 19 631,96€ à la charge de la commune

Délibération pour les points 2, 3, 4 : approbation à l'unanimité

5- Règlement du site de la Fangère

Plusieurs réunions ont eu lieu avec la participation d'une quinzaine de jeunes. Suite à la première réunion d'information, un groupe de travail a élaboré le règlement d'utilisation de l'aire de loisirs.

Elle a été ouverte début juin. Le règlement sera affiché à l'entrée des deux accès.

Intervention d'un conseiller : il serait judicieux d'ajouter l'heure d'ouverture du matin

Une inauguration pourrait avoir lieu à l'automne avec les partenaires et la population.

Délibération : A l'unanimité le règlement est adopté avec la modification signalée.

6- Enquête publique extension FAREVA St Germain Laprade

Une enquête publique concernant une extension de l'entreprise est réalisée en mairie du 6 mai au 22 juin 2022.

Les informations enregistrées sur une clef USB sont consultables en mairie pour connaître le projet.

Techniquement il est compliqué d'évaluer les impacts que cela peut occasionner ou les risques encourus.

Le conseil décide de donner un avis favorable pour la mise en place de l'enquête.

7- Débat sur la réalisation d'une salle polyvalente

Un groupe de personnes a demandé une audience au maire pour faire un point de situation sur la création potentielle d'une salle polyvalente. Pour l'instant le conseil n'est qu'à un stade de réflexion sur le choix d'opportunité et d'implantation. Ils demandent que les habitants aient la possibilité de s'exprimer sur la nécessité d'une telle salle dans le bourg. Actuellement le Forum connaît un taux de fréquentation important malgré des infrastructures peu adaptées et vieillissantes.

Faut-il faire une consultation ?

Il est nécessaire auparavant de programmer une réunion publique pour donner tous les éléments afin que les personnes puissent s'exprimer en connaissance de cause.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'idée d'une réunion publique d'information qui pourrait avoir lieu à l'automne.

8- Questions diverses

- **L'accueil des Ukrainiens.**

Ils sont arrivés le 13 mars 2022. Le maire met en avant l'élan de solidarité qui a vu le jour pour cette cause.

Le conseil municipal tient à remercier toutes les familles d'accueil qui ont contribué au bon accueil des réfugiés sans aucune contre partie financière ainsi que l'association « Solidarité-Chaspinhac » qui a été très efficace.

Actuellement, deux familles de 9 personnes ont trouvé des logements sur Blavozy. Une grand-mère malade et sa petite fille ont été accueillies à Espaly. Ce logement, proche de l'hôpital facilitera le suivi de son opération. Une famille de deux personnes sera relogée prochainement sur le Puy. Il reste une seule personne qui n'a trouvé ni emploi ni logement. Des démarches sont faites pour elle avec le centre d'insertion EMMAÜS.

L'association est satisfaite car l'objectif principal était, dans un premier temps, de venir en aide rapidement à ces victimes de la guerre puis ensuite de les rendre autonomes et indépendantes.

- **Encombrement d'une parcelle communale par des particuliers.**

La parcelle, située vers le carrefour de la Brousse au bord de la route D71, sert de parking aux professionnels qui construisent une maison à proximité. Après la finition du gros œuvre, il faudra interdire l'accès de cette parcelle communale.

- **La réfection de la voirie de la rue de la Grande Ourse**

Certains riverains voudraient connaître la programmation des travaux et le nom de l'entreprise afin de la contacter pour entreprendre des travaux chez eux.

- **Pose d'une vanne d'eau potable dans l'impasse de la Grande Ourse**

Un conseiller a remarqué qu'un regard avait été installé sur la voirie sans demande d'autorisation préalable de travaux. Si cela répond à une urgence (fuite d'eau) l'autorisation de la commune n'est pas nécessaire.

- **Problème des motos qui circulent dans les propriétés privées**

Ce problème d'incivilité est récurrent. Les motards abiment les cultures et insultent les agriculteurs qui se plaignent.

Une intervention de contrôle va être demandée aux forces de police.

La séance est levée à 23h 20.